

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 10 AVRIL 2018

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène – M. LEGERON Joël - Mme SURAUD Rose-Marie – M. GIROUD Jean-Claude – Mme JOUBERTEAU Yolande – Mme RASPIENGEAS Laëtitia - M. GUILLON Sébastien – Mme TEIXEIRA Andreia – M. SOULAINÉ Guy – Mme JUTARD Marinette - M. FLEURY Bastien

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène
- M. SAUVAGE Eric a donné pouvoir à M. GUILLON Sébastien

ABSENTS : Mme LIEHRMANN-DREUX Simone

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance.....	2
Approbation du procès-verbal du 27 février 2018.....	2
Vote du budget primitif principal 2018 (délibération n° 2018- 0054).....	2
Vote du budget primitif assainissement 2018 (délibération n° 2018- 0055).....	2
Vote du budget primitif lotissement 2018 (délibération n° 2018- 0056).....	2
Vote du budget primitif commerce 2018 (délibération n°2018-0057).....	2
Vote des subventions (délibération n° 2018- 0058).....	3
Adhésion au CAUE de La Vendée 2018 (délibération n° 2018- 0059).....	3
Adhésion à ALIGATORE 2018 (délibération n°2018-0060).....	4
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (délibération n° 2018- 0061).....	4
Emprunt budget principal 2018 (délibération n° 2018- 0062).....	4
Vote de devis d'investissement (délibération n°2018-0063).....	4
Approbation du projet d'assainissement Rue des Ponts Neufs (délibération n° 2018- 0064).....	5
Autorisation de signature – Vente des deux parcelles rue de La Treille (délibération n° 2018- 0065).....	5
Choix de l'architecte paysagiste – projet lotissement route de Fontenay-le-Comte (délibération n°2018-0066).....	5
Approbation du projet de local commercial pour 2019 (délibération n° 2018- 0067).....	6
Lancement des appels d'offres à architecte pour le projet du local commercial (délibération n° 2018- 0068).....	6
Location terrain de paintball à une association (délibération n° 2018- 0069).....	6
Coupe d'herbe Mme BOUCARD Francine (délibération n° 2018- 0070).....	6

Lancement appel d'offres prestation de service pour le restaurant municipal (délibération n°2018-0071).....	7
Résiliation contrat ProClub.....	7
Information préemption terrain route de La Rochelle appartenant à M. FLEURISSON Guy par l'EPF.....	7
Infos DIA.....	7
Questions diverses.....	7

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du 27 février 2018

Mme JUTARD Marinette souligne qu'elle était absente lors de la dernière réunion de conseil municipal et que sa voix en moins n'a pas été prise en compte dans les délibérations des comptes administratifs. Sa voix sera retirée des comptes administratifs papier.

Le procès verbal du 27 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif principal 2018 (délibération n° 2018- 0054)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif principal pour 2018.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 494 608,71 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 676 228,57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal 2018.

Vote du budget primitif assainissement 2018 (délibération n° 2018-0055)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif assainissement pour 2018.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 79 651,45 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 156 833,09 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget assainissement 2018.

Vote du budget primitif lotissement 2018 (délibération n° 2018- 0056)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif lotissement pour 2018.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 240 948,94 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 254 771,46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget lotissement 2018.

Vote du budget primitif commerce 2018 (délibération n°2018-0057)

Monsieur le Maire présente une proposition de budget primitif commerce pour 2018.

En fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 181,47 €

En investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 333,32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget commerce 2018.

Vote des subventions (délibération n° 2018- 0058)

La boule Nellezaise	155.00	FC2 Sud Vendée	4 200.00
ADAP	1 725.00	Jeunes en N'Elle	400.00
Rim'Elles	300.00	F.S.E. du Collège	500.00
Comédie Nelle	550.00	Du Sport pour Tous	650.00
Amicale chasseurs	365.00	Union Philharmonique	1 650.00
Amicale école publique	3 000.00	FCPE	155.00
Amicale Pompiers S.Autize	155.00	APEL	155.00
Anim. Tourist. Nellez.	905.00	AND	155.00
Danse Moderne	1 100.00	Quartier d'Artistes	
Pitchoun'elle	250.00		
Ateliers loisirs créatifs	155.00		
Club du 3ème âge	320.00		

TOTAL : 16 845 €

Autres associations :

ADAPEI	150 €	Banque Alimentaire	95 €
ADMR (secrétariat)	3 313 €	Secours catholique	200 €
Action sociale	425 €		
Loyer	624,06 €		
AREAMS	50 €	Resto du cœur	100 €
ADILE	50 €	RASED	150 €

TOTAL : 5 007,06 €

- **Reprise subvention de la communauté de communes :**

Danse : 1000 €

FC2 Sud Vendée : 15 000€

- **SDIS : 20 211,72 €**

- **Subvention exceptionnelle :**

Danse : 1000 €

Jeunes en N'elle : 800 €

Le Conseil Municipal approuve avec 3 abstentions ces subventions.

Monsieur SOULAIN Guy souligne que certaines associations ont beaucoup d'argent sur leur compte et que cela devrait être pris en compte pour la répartition des subventions.

Madame JUTARD Marinette précise qu'il y a un manque d'équité entre les associations au niveau des salles.

M. FLEURY Bastien demande à ce qu'une commission débattre sur les subventions pour l'année prochaine.

Adhésion au CAUE de La Vendée 2018 (délibération n° 2018- 0059)

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour un montant de 40€ par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au CAUE pour un montant de 40€.

Adhésion à ALIGATORE 2018 (délibération n°2018-0060)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ALIGATOIRE pour un montant de 20€ par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion à ALIGATORE pour un montant de 20€.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (délibération n° 2018- 0061)

M. le Maire présente la fiche n°1259 (vote des 4 taxes) et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année 2018, soit un produit attendu de 455 295 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de maintenir les taux comme suit :

	Taux de 2017	Coefficient de variation	Taux proposés pour 2018
Taxe d'habitation	16,91	1,000000	16,91
Taxe foncière (bâti)	14,17	1,000000	14,17
Taxe foncière (non bâti)	78,49	1,000000	78,49
C.F.E.			

Monsieur SOULAIN Guy demande le montant des CFE, celui-ci sera demandé à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Emprunt budget principal 2018 (délibération n° 2018- 0062)

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de **La Banque Postale** un emprunt d'un montant de 310 000 €, destiné à financer les travaux de voirie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de **La Banque Postale** un emprunt d'un montant de 310 000€ et dont le remboursement s'effectuera par **trimestrialités** en **15 années**, au taux fixe de **1,34000%**.

Article 2

La commune de L'Ile d'Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3

Les fonds seront versés à l'emprunteur par virement à la Trésorerie de Chaillé-les-Marais.

Article 4

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Vote de devis d'investissement (délibération n°2018-0063-64-65)

Monsieur le Maire propose plusieurs devis d'investissement :

- Changement de l'ordinateur et du serveur du bureau de la médiathèque. Deux propositions de devis. L'entreprise ESSENTIA pour un montant de 2 406 € TTC et de l'entreprise E-RIS pour un montant de 2 529 € TTC. Monsieur le Maire souligne que la commune est sous contrat de maintenance informatique avec ESSENTIA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les deux devis n°DE1800115 et n°DE1800099 de l'entreprise ESSENTIA pour un montant total de 2 406 € TTC

et dit que cette dépense sera imputée au compte 2183.

Monsieur le Maire présente un devis pour changer quelques illuminations de Noël. Le Devis n°DE01381 de DECOLUM pour un montant de 4 259,86 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis n°DE01381 de DECOLUM pour un montant total de 4 259,86 € TTC et dit que cette dépense sera imputée au compte 2158.

- Un devis pour des rideaux non feu a été demandé à la société Telor Non Feu pour une classe de l'école et pour la médiathèque. Le devis pour la classe s'élève à 1 765,20 € TTC et pour la médiathèque à 549,60 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis 2 551 et 2 537 et dit que cette dépense sera imputée au compte 2188.

Approbation du projet d'assainissement Rue des Ponts Neufs (délibération n° 2018- 0066)

Monsieur le Maire présente le projet d'assainissement rue des Ponts Neufs et l'estimation financière provisoire.

Pour 2018, à la charge de la commune :

- Etude et travaux préparatoires pour 13 500 € HT
- Démolition de chaussée : 660 € HT
- Réseaux de collecte gravitaire : 17 270 € HT
- Essais et mise en service : 1 264 € HT

De plus, la partie chemin du Pont sera pris en charge par la commune pour un montant estimé à 28 835 € HT.

La tranche n°2 : refoulement rue des Ponts Neufs et refoulement rue du Quaireau pour un montant de 374 560 € HT sera prévu pour 2019. Une subvention sera demandée à l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'assainissement rue des Ponts Neufs et rue du Quaireau.

Autorisation de signature – Vente des deux parcelles rue de La Treille (délibération n° 2018- 0067)

Monsieur le Maire rappelle que les deux terrains rue de la Treille sont en vente pour un montant de 47 € le m².

Le Conseil Municipal, une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier en l'étude de Maître ARCOUET Paul, notaire à MARANS.

Choix de l'architecte paysagiste – projet lotissement route de Fontenay-le-Comte (délibération n°2018-0068)

Monsieur le Maire présente une proposition d'honoraires de M. TANGUY Gwénaél, architecte paysagiste, pour le projet de lotissement route de Fontenay-le-Comte.

Le coût total s'élève à un montant de 2 850 € HT.

Le Conseil Municipal, avec une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'honoraires de M. TANGUY Gwénaél. Les dépenses seront imputées au budget principal au compte 2111 puis transférée au nouveau budget annexe lotissement.

Approbation du projet de local commercial pour 2019 (délibération n° 2018- 0069)

Monsieur le Maire informe que M. et Mme CHAUVÉAU, les boulangers de la commune font valoir leur droit à la retraite au 1^{er} juin 2018. Deux nouveaux boulangers vont reprendre le bail commercial rue du Commerce pour une durée de 2 ans.

La commune étant propriétaire d'un bâtiment Route de Fontenay-le-Comte classé en zone Ue, Monsieur le Maire propose, après la démolition de ce bâtiment, de construire un local commercial avec un parking devant.

Les boulangers sont intéressés par ce local, puisqu'il se situe en bordure de départementale fréquentée. Ils souhaiteraient y installer la boulangerie et mettre en place un dépôt de pain/pâtisserie au magasin Proxi dans le centre-bourg.

Monsieur le Maire propose de lancer une étude de faisabilité pour le projet de local commercial et de se renseigner des subventions auxquelles la commune peut prétendre (FISAC, LEADER).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de local commercial dont les travaux se dérouleront en 2019 et autorise le lancement des études de faisabilité.

Lancement des appels d'offres à architecte pour le projet du local commercial (délibération n° 2018- 0070)

Monsieur le Maire propose de lancer les appels d'offres à architecte pour le projet de local commercial afin qu'il fasse les études nécessaires pour connaître le coût exact du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lance les appels d'offres à architecte pour le projet de local commercial Route de Fontenay-le-Comte

Location terrain de paintball à une association (délibération n° 2018- 0071)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. JEANNE Benoît ne souhaite pas poursuivre son activité de paintball sur le terrain communal Route de Fontenay-le-Comte.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. RANDONNET Eric qui souhaite reprendre le terrain de paintball sous forme d'association et à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de maintenir la location du terrain à 100 € par mois pour la future association de paintball sous les mêmes conditions que M. JEANNE Benoît.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite récupérer la partie enrobée afin de proposer un dépôt de déchets verts pour les habitants de la commune. La Communauté de Communes dispose d'une broyeuse. Une commission environnement sera organisée afin d'échanger sur le projet et de définir la réglementation qui pourra être mise en place.

Coupe d'herbe Mme BOUCARD Francine (délibération n° 2018- 0072)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme BOUCARD Francine a demandé, comme les années précédentes la coupe d'herbe sur des terrains communaux.

Le conseil municipal, une abstention, après en avoir délibéré,

PROPOSE de reconduire le prix de 45,74 € l'hectare sachant que Mme BOUCARD Francine a une superficie de 5ha 91a 23ca, ce qui représente la somme de 270,43€.

Mme JUTARD Marinette est contre le fait de faire payer Mme BOUCARD Francine, puisqu'au final elle entretient le terrain appartenant à la commune.

Lancement appel d'offres prestation de service pour le restaurant municipal (délibération n°2018-0073)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de M. MEUNIER Serge, cuisinier au restaurant municipal, la possibilité de faire appel à un prestataire de service pour la confection et la livraison des menus est en discussion.

M. le Maire demande donc l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres de prestation de service pour le restaurant municipal.

Le Conseil Municipal, 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres à prestation de service pour le restaurant municipal.

En attendant, Madame CHAIGNEAU Guylaine remplace Monsieur MEUNIER Serge jusqu'à la fin de l'année scolaire. Madame JUTARD Marinette précise qu'une augmentation de l'indemnité devrait être proposée à Madame CHAIGNEAU Guylaine au vu de ses nouvelles missions et responsabilités.

Résiliation contrat ProClub

Ce point est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal, selon la décision qui sera prise après les résultats de l'appel d'offres pour la prestation de service au restaurant municipal.

Information préemption terrain route de La Rochelle appartenant à M. FLEURISSON Guy par l'EPF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'EPF a préempté le terrain appartenant à M. FLEURISSON, route de La Rochelle, pour un montant de 130 000.00 €. 20 % est à la charge de la commune, le reste est à la charge de l'EPF. Des demandes de prix vont être envoyées pour ce qui concerne la dépollution, les travaux etc.

Informations Déclarations d'Intention d'Aliéner

- Vente M. GUERIN Patrick et Mme GUERIN Sandrine : pas de préemption
- Vente de M. LECLERCQ Vincent : pas de préemption
- Vente des conjoints PREVOT : pas de préemption
- Vente de Mme PECHEUX Christelle et Mme HOTIER Amandine : pas de préemption
- Vente de Mme BERNARD Christine : pas de préemption
- Vente des conjoints SABOURAUD : pas de préemption
- Vente de M. LACELLERIE Nicolas : pas de préemption

Questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu par M. FLEURY Stéphane et Mme THÉBAULT Audrey sur l'état de dégradation de la route de la Rivière Vendée et sur la vitesse excessive des automobilistes. La réfection de la voirie route de la Rivière Vendée est prévue au cours du 2^{ème} semestre 2018.
- ❖ Monsieur le Maire lecture d'un courrier anonyme sur la préservation du patrimoine viticole de la commune.
- ❖ Monsieur LEGERON Joël propose de participer au concours « le paysage de notre commune » et en profite pour signaler que des particuliers peuvent se proposer. Le concours se déroule du 1^{er} au 10 juin

2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité ne voit pas d'inconvénient à ce que la commune participe à ce concours.

- ❖ Monsieur le Maire informe que l'éclairage du terrain de pétanque est prévu mais en attente d'un devis de l'artisan M. COULON.

Une minute de silence est observée pour M. LEMAIGRE Jackie, Maire de la commune de 1989 à 1995.

LEVÉE DE LA SEANCE A 22h15